

— Le Secrétaire donne lecture de divers documents que nous adresse l'Institut National de Cinématographie Scientifique, relatifs au III<sup>e</sup> Congrès International du Cinéma scientifique qui aura lieu au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, du 30 septembre au 5 octobre 1949.

— M. J. LECLERCQ signale à l'attention de ses collègues les régions suivantes, particulièrement intéressantes à explorer: Rochefort, Carlsbourg, Han, Anseremme, Olloy, etc. D'après notre Collègue, la flore, en ces régions, y aurait un aspect plus continental que partout ailleurs en Belgique et l'on y trouverait une faunule entomologique (Hyménoptères) que l'on pourrait considérer aussi comme caractéristique de celle de l'Europe centrale steppique.

*Bibliothèque.* — Dons de separata: M. J. GHESQUIÈRE (36) et J. VAN DEN BRANDE (4). (*Remerciements.*)

*Travaux pour les Bulletin et Annales.* — Sur présentation par le Conseil, il est décidé de procéder à l'impression des travaux déposés par MM. P. BASILEWSKY, P. JOLIVET et R. WAHIS.

#### COMMUNICATIONS

##### Capture de *Ptomaphagus variicornis* ROSENH.

Quatre exemplaires (3 ♂ et 1 ♀) du *Ptomaphagus* (*s. str.*) *variicornis* ROSENH. ont été capturés au piège, à Aywaille. Cette belle espèce n'avait été signalée de Belgique qu'une seule fois (1 ex. ♀), par notre collègue N. LELEUP, qui l'avait trouvée à Hun dans un nid endolithe de Choucas. *P. variicornis* ROSENH. appartient à un groupe de cinq espèces qui se différencient principalement de autres *Ptomaphagus* par la coloration testacée du dernier article des antennes.

F. CATELIN.

##### Tenthredinides de la faune belge.

*Tenthredo Rossii* PANZER, 1 ♀ et *Macrophya militaris* KLUG., 1 ♀, furent capturées toutes deux sur des Ombellifères à Loën (Lixhe), le 12-VI-1949. Ces deux espèces constituent donc une addition nouvelle à la faune de la Montagne Saint-Pierre. *Pachynematus moerens* FÖRSTER, 1 ♂, capturé à Xhoffraix, le 24-IV-1949 est une espèce nouvelle pour la faune de Belgique.

J. PASTEELS.

— La séance est levée à 16 heures 15.

## Quelques remarques nomenclatoriales

par S.G. KIRIAKOFF (Gand).

Les réflexions qu'on trouvera ci-dessous m'ont été suggérées par la lecture attentive de l'ouvrage de Rudolf RICHTER: *Einführung in die zoologische Nomenklatur durch Erläuterung der Internationalen Regeln, zweite, umgearbeitete Auflage, Frankfurt a/M, 1948, Verlag D' Waldemar Kramer, 252 pp.* Écrit en 1943 et révisé en 1948, cet ouvrage ne tient pas compte des décisions du Congrès de Paris de 1948; il constitue néanmoins une contribution de toute première valeur à la connaissance de la nomenclature zoologique officielle; grâce à ses « Erläuterungen » extrêmement détaillées, il forme une source d'information beaucoup plus complète que l'opuscule si utile « *Procedure in Taxonomy* » de E. T. SCHENK et J. H. McMASTERS, publié également (en édition révisée par A. MYRA KEEN et S. W. MULLER) en 1948. La grande compétence de RICHTER, qui est membre de la commission permanente internationale de nomenclature zoologique, fait que son ouvrage peut être consulté en toute confiance; il m'a néanmoins paru utile de consigner dans les lignes qui suivent des remarques au sujet d'un ou deux points qui m'ont semblé justifier quelques commentaires.

### I. Sur le terme « Génotype ».

L'emploi du terme « génotype » (*genotypus*) est général tant en systématique zoologique qu'en génétique. Le terme même est officiel en zoologie, étant mentionné dans l'art. 25 des Règles Internationales de Nomenclature Zoologique et dans plusieurs recommandations et opinions; il signifie en zoologie espèce typique d'un genre. En génétique, le même terme signifie un ensemble de

caractères dû à des causes héréditaires ; avec le terme « phénotype », il est d'une telle importance dans la terminologie génétique que son remplacement par un autre terme ne rencontrerait certainement pas l'adhésion, même partielle, des généticiens.

Quoiqu'il ne soit pas question, à strictement parler, de confusion entre les deux significations différentes du terme génotype, ce dernier a déjà été l'objet de quelques discussions.

Ainsi, Basteria (II, 1-3, 1947 : 1) publiait il y a deux ans une note du généticien néerlandais D<sup>r</sup> M. J. SIRKS, dans laquelle ce dernier protestait contre l'emploi du terme génotype en zoologie, ce mot ayant un sens défini en génétique ; le D<sup>r</sup> SIRKS proposait donc le terme « generic type » en remplacement de « génotype ». Immédiatement après la note de SIRKS on pouvait trouver la réponse du Prof. D<sup>r</sup> C. O. VAN REGTEREN ALTENA, contenant une citation de la première édition du livre de RICHTER, à l'effet de prouver que l'emploi du terme génotype était plus ancien en zoologie. Cette réponse mit évidemment un point final à la discussion du point relevé par le Prof. SIRKS. Un autre aspect de la question me sembla cependant — à l'époque — digne d'attention et je fis remarquer au Prof. VAN REGTEREN ALTENA qu'à mon sens le mot génotype n'était pas correctement construit, étant un mélange de grec et de latin ; « typus generis » me semblait mieux approprié, étant un terme purement latin. Le Prof. VAN REGTEREN ALTENA me répondit fort aimablement en me communiquant une citation plus complète du texte de RICHTER, qui justifiait la structure du mot discuté. Afin que les principaux aspects de la question soient éclairés, je donne ci-dessous une traduction aussi fidèle que possible du texte de RICHTER, d'après la 2<sup>e</sup> édition, p. 34 :

« Le terme *genotypus* (angl. genotype, fr. génotype), établi par Ch. SCHUCHERT en 1897, fut depuis employé par W. JOHANSEN dans un autre sens. Quoique la priorité n'ait pas de caractère décisif en terminologie, il serait souhaitable de voir la génétique remplacer l'homonyme plus récent (qu'elle emploie S.G.K.). Car le terme génotype est d'un emploi si généralisé en nomenclature, qu'une demande de changement pour des raisons de continuité a échoué trois fois depuis l'essai de DUDICH. Il serait d'ailleurs erroné de croire que le mot génotype est grammaticalement non correct. C'est le contraire. Sa partie « géno » ne dérive pas du latin *genus*, *generis* (le mot serait dans ce cas « *generotypus* »), mais du grec

γενος ; ceci est correct, étant réuni au mot également grec τυπος, car ici (contrairement au mot *specietypus*) il n'y a aucun emploi de latin. Le génitif de γενος (contraction de γενερος) est γενουος et seule la construction *genotypus* est possible. Des philologues classiques, comme le Prof E. WOLFF ont examiné et confirmé ce qui précède ».

Depuis mon échange de vues avec le Prof. VAN REGTEREN ALTENA une autre réflexion m'est venue et je voudrais l'exposer ici.

Le mot grec γενος signifie *race*, *sorte* ; le mot latin *genus* a à peu près la même signification ; l'emploi du mot grec ne fait donc aucune violence au sens du terme *genotypus* = *typus generis*. Il n'en reste pas moins que chaque catégorie taxonomique — du moins une catégorie « officielle », c'est à dire citée par les Règles Internationales — possède un nom grec ou latin officiel qui est son nom propre et ne peut être changé. Or, le nom officiel de la catégorie générique est latin : *genus*, *generis*, et non grec : γενος, γενουος. Une construction correcte du mot désignant le type d'un genre devrait donc inclure l'emploi du mot latin *genus*, *generis* ; la seconde partie du mot en question, *typus*, a moins d'importance ici, car le « τυπος » grec est naturalisé latin dans sa forme « *typus* » (et adjectif « *typicus* ») et on ne pourrait prétexter une alliance gréco-latine pour rejeter le terme ; celui-ci, pour être correct, devrait donc être écrit « *generotypus* », comme cité par RICHTER (cf. supra). Le terme génétique génotype, par contre, est parfaitement correct, n'ayant rien à voir avec le mot latin *genus*.

Ceci étant, le « génotype » taxonomique reste néanmoins un terme officiel, cité par les Règles Internationales. D'autre part, ce serait peut-être d'un purisme excessif que de vouloir y apporter la modification ci-dessus, attendu qu'en pratique il dit bien ce qu'il veut dire. Quant à une confusion possible avec son homonyme de la génétique, la question est parfaitement jugée par la phrase finale de la note du Prof. VAN REGTEREN ALTENA (l. c. : 2) que je me permets de reproduire ici : « The fact, however, that the term could be maintained during so long a period in both senses, shows that very little, if any, misunderstanding arise from its double use, and that replacement can be claimed on formal grounds only ». Il serait cependant utile de souligner que si le terme en taxonomie a pour lui l'ancienneté, en génétique il a pour lui la correction de construction.

## II. Noms des familles et des sous-familles.

Il arrive souvent dans le texte des publications scientifiques que le nom d'un groupe familial ou subfamilial soit employé dans une forme modernisée. Notons en passant qu'il cesse alors d'être un nom scientifique ou officiel; ce n'est cependant pas ce fait qui soit nuisible à la clarté scientifique de l'exposé; ce défaut est dû au fait que cet emploi de noms modernisés leur donne, comme le fait remarquer RICHTER (op. c. : 81), un sens moins précis: « L'expression « les Phacopides » peut désigner en fait tantôt la superfamille *Phacopidea*, tantôt la famille *Phacopidae*, souvent aussi la sous-famille *Phacopinae* ou même seulement les espèces du genre *Phacops*. » Aussi, RICHTER préconise-t-il de ne pas employer des noms scientifiques modernisés ou modifiés; il continue: « Pour le pluriel, il n'y a pas de difficulté, car « les *Phacopidae* » ou « les *Phacopinae* » peuvent être employés dans n'importe quel contexte. Mais au singulier, l'emploi de l'expression commode mais vague « un Phacopide » a pour suite un manque de sens précis dans l'indication que l'on veut faire. En fait, il est embarrassant de devoir dire chaque fois « un représentant des *Phacopidae* » ou « un représentant des *Phacopinae* ». Les publications du Musée d'Histoire naturelle de Belgique ont introduit, pour y pallier, la forme raccourcie « un *Phacopidae* », « un *Phacopinae* ». « Un *Phacopidae* » sonne d'abord dur, aussi longtemps qu'on n'est pas habitué à ne plus entendre les mots explicatifs « un représentant des ... » Cette forme raccourcie s'est cependant maintenue en allemand comme en français, grâce à sa brièveté et à sa clarté scientifique.

Je ne puis m'empêcher de confesser que j'hésite quelque peu à me servir de cette tournure malgré ses avantages évidents. Car *Phacopidae* et *Phacopinae*, pour reprendre les exemples de RICHTER, sont des pluriels et non des noms invariables. Les Règles Internationales ne fournissent aucune indication quant au singulier des noms de ces groupes, précisément parce qu'il s'agit de noms de groupes. Un singulier de ces noms pourrait évidemment être forgé; il faudrait tenir compte, dans ce cas, de ce que les désinences *-idae* et *-inae* sont féminines (cf. E. C. JAEGER, A Source-book of biological names and terms, 2d printing, Springfield, Ill, 1947: 109) et non masculines comme le dit JEANNEL (in Faune de France, Fasc. 39, Coléoptères Carabiques, 1<sup>re</sup> partie, 1941: 2); *-idae* n'est donc pas le pluriel du grec  $\iota\delta\epsilon\varsigma$ . Il s'agit de suffixes latins dont le

singulier ne peut être que *-ida* et *-ina*; ce singulier est, bien entendu, non-officiel, n'étant pas prévu par les règles. Personnellement, je donne la préférence à un emploi judicieux de noms « modernisés » à la manière anglo-saxonne. En effet, il suffit de dire « un Phalénoïde » en parlant de la superfamille *Phalaenoidea*; « un Phalénidé » en parlant de la famille *Phalaenidae*; « un Phaléniné » en parlant de la sous-famille *Phalaeninae*, pour éviter toute confusion; lorsqu'il s'agit de genres isolés, la précision est atteinte le plus simplement du monde en citant le nom officiel du genre (ex. : un *Phalaena*).

Il est permis de déplorer, en passant, que les noms des genres et autres groupes supérieurs soient en français uniformément du genre masculin; en particulier, les familles et les sous-familles ayant des désinences féminines, il serait plus logique de leur conserver ce genre en français (p. ex. avec la méthode de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique: « une *Phacopidae* »). Mais l'usage semble fermement établi.

## III. Genre des noms génériques et spécifiques.

L'article 14, litt. a des Règles Internationales prescrit que les noms spécifiques formés adjectivement doivent être du même genre que les noms génériques. Cette disposition, logique et d'une application à première vue facile, mène en réalité parfois à des difficultés. En effet, il n'est pas toujours immédiatement apparent à quel genre appartient un nom générique; ceci tient non seulement au fait qu'un nom générique sans signification étymologique (noms formés par une réunion arbitraire de lettres, art. 8, litt. k) est légitime, mais aussi — et peut-être plus souvent — à ce que la connaissance des langues classiques est moins générale actuellement parmi les zoologistes, constatation due à des causes diverses et variant suivant les pays (citons, pour la Belgique, l'organisation de l'enseignement moyen supérieur); le résultat est que, souvent, un zoologiste se trompe sur le genre du nom générique, attribuant p. ex. à *Malacosoma* le genre féminin, à *Leucaspis* le genre masculin, etc.

RICHTER (op. c. : 109-115) consacre à cette question une discussion extrêmement intéressante, trop touffue malheureusement pour qu'il soit possible d'en donner ici un résumé. Il émet cependant des suggestions destinées à pallier le manque d'uniformité dans

la coordination des noms génériques et spécifiques. En premier lieu, il émet le vœu que la disposition de l'article 14 litt. a au sujet de l'accord des genres des noms génériques et spécifiques soit abolie. Si la suggestion de RICHTER était suivie, un nom spécifique adjectival conserverait dans tous les cas sa forme originale, nonobstant des changements de genre éventuels des noms génériques auxquels ce nom spécifique se trouverait accolé. Ceci demanderait évidemment un ajustement sur une grande échelle afin de rendre à tous les noms spécifiques adjectivaux leur forme d'origine. A noter que RICHTER lui-même s'élève (op. c. : 114) contre une pareille éventualité, bien que celle-ci ne soit qu'une suite logique de sa suggestion.

Une autre suggestion, à laquelle RICHTER semble tenir particulièrement, est d'autoriser à féminiser tous les noms spécifiques adjectivaux (op. c. : 114), en formulant l'art. 14, litt. a comme suit : « Des adjectifs s'accordant en genre avec le nom générique ou avec le genre féminin du mot *species* » (en français dans le texte de RICHTER). Suivant RICHTER, ce procédé serait logique, car le mot « *species* » est sous-entendu dans le nom spécifique (p. ex. *Carabus [species] aurata* : l'exemple est de moi) ; de plus, ajoute RICHTER, ce ne serait en fait qu'une extension aux noms spécifiques de ce qui se pratique pour les noms subs spécifiques (p. ex. *Papilio machaon* sbsp. *britannica* : l'exemple est de moi. Cette façon d'écrire, qu'on rencontre malheureusement assez souvent, est totalement contraire aux Règles Internationales).

Le principal avantage de cette suggestion de RICHTER est la facilité. D'un autre côté, il n'est pas difficile à y trouver des objections.

D'abord, si l'on invoque la logique en demandant qu'il y ait accord en genre avec les mots sous-entendus « *species* » et « *subspecies* », il est tout aussi logique d'étendre ce principe aux noms génériques en soutenant que le mot « *genus* » y est aussi sous-entendu ; tous les noms génériques devraient alors être considérés du genre neutre, ce qui est évidemment un non-sens.

Ensuite, la féminisation des noms spécifiques (et subs spécifiques) donnerait à un grand nombre de noms zoologiques un aspect fautif, contraire aux règles de grammaire et en somme peu scientifique (cf. *Carabus aurata*) ; la nomenclature zoologique est heureusement dans beaucoup de cas plus logique que la nomen-

clature botanique (qui repousse p. ex. la tautonymie) et il serait regrettable de renoncer à un principe basé sur la logique réelle en faveur d'un autre qui n'est logique qu'en apparence.

Enfin, est-il exact d'affirmer qu'un nom spécifique est précédé du mot sous-entendu « *species* » ? RICHTER emploie, il est vrai, le terme « Art-Name » = nom d'espèce, mais la distinction ici est trop subtile. En réalité, le nom spécifique est binominal et est composé du nom générique suivi du nom trivial, et si j'emploie dans cette discussion le terme « nom spécifique », c'est pour traduire le mot « Art-Name » de RICHTER. Comme le disent SCHENK & McMASTERS (op. c. : 13) : « many workers seem to be unaware that there is a difference between specific and trivial names ». Il est évident que ce reproche ne peut être adressé à RICHTER, car il fait lui-même la distinction (op. c. : 73) et prend soin de faire remarquer qu'il emploie dans son ouvrage le mot « Art-Name » pour désigner le nom trivial. N'empêche que le nom spécifique reste binominal (art. 2 des Règles Internationales) et que si le mot « *species* » doit être sous-entendu, c'est plutôt devant le nom spécifique qu'il devrait se trouver (p. ex. [*species*] *Carabus auratus*) qu'entre les deux mots qui composent ce dernier (p. ex. *Carabus [species] auratus*). Si on voulait appliquer ici la logique à la manière de RICHTER, il faudrait plutôt féminiser tous les noms spécifiques (dans le sens des Règles Internationales) ; je n'en demande pas tant.

De plus, le raisonnement de RICHTER ne s'applique pas aux noms triviaux subjectivaux.

Après tout, les difficultés de la pratique sont plutôt apparentes que réelles, et d'ailleurs il est très facile à y remédier dans chaque cas individuel. En tous cas, l'état actuel des choses est de loin préférable à celui qui résulterait d'une décision sanctionnant officiellement des noms à aspect « semi-lettré ».

Avril 1949.

Laboratoire de Zoologie Systématique  
et d'Anatomie comparée  
de l'Université de Gand  
Directeur : Prof. Dr P. VAN OYE